

Dossier : La biodiversité dans les marchés privés

DOSSIER

La biodiversité
dans les marchés
privés

EV&AV#28

Tendance, les fleurs comestibles

Pampelonne, renaturation vertueuse

Compositeur végétal, un nouveau métier

Témoignage: être jardinier au Potager du Roi

Retour sur le Festival des Jardins de la Côte d'Azur

Savoir et faire-savoir



Végétaliser le cadre de vie : cette transformation continue d'être au cœur des attentes des Français qui désirent des actes concrets de la part des pouvoirs publics et de leurs élus.

Lorsque nous avons interrogé les Français en juin 2020, lors des élections municipales, ils étaient 78 % à souhaiter que les élus continuent d'accorder une place prioritaire à la végétalisation de la ville dans leurs actions locales. Plus récemment, dans un sondage BVA mené en avril pour une société de vidéosurveillance (Milestone), les espaces verts arrivent en tête lorsqu'on demande aux Français comment la ville doit évoluer. Avant la sécurité : 55 % pour une ville plus verte et plus durable, 51 % pour une ville plus sûre.

L'Unep ne s'est pas trompée en s'adressant aux candidats aux élections régionales. Cheffe de file en matière d'aménagement du territoire, la Région peut accompagner les collectivités qui souhaiteraient requalifier, réaménager ou végétaliser leurs espaces extérieurs,

comme les bords des routes et les entrées de ville, ou encore verdir le bâti. La contribution, envoyée à tous les candidats, listait des solutions permettant aux Régions de ramener la nature dans leurs territoires.

Au-delà de cette action, l'Unep a mené un important travail auprès des parlementaires pour verdir le projet de loi Climat et Résilience. Travail qui a porté ses fruits ! Alors que le texte initial ne prévoyait que très peu de dispositions en faveur de la végétalisation, il se verdit peu à peu. Ainsi, au fil des débats parlementaires et grâce à nos actions, le texte prévoit désormais des contraintes plus ambitieuses sur la végétalisation des toitures.

Une autre idée a récemment émergé : l'obligation de désimperméabiliser et de végétaliser les parkings extérieurs existants. Cette nouvelle disposition qui devrait être dans le texte définitif (en cours de discussion à l'heure d'écrire ces lignes) sera une formidable opportunité pour désartificialiser les espaces urbains, permettre à la biodiversité de se développer et contribuer à rendre nos villes plus résilientes (îlots de chaleur, atténuation de la pollution et des phénomènes d'inondations).

Que ce soit dans l'espace public ou privé, aussi bien dans les entreprises, dans les immeubles que chez les particuliers, nous avons collectivement tous à gagner avec le développement de la végétalisation et des solutions fondées sur la nature. Vous le savez, l'Unep le fait savoir.

LAURENT BIZOT,
PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES DU PAYSAGE



CAMPUS EVERGREEN, GROUPE CRÉDIT AGRICOLE
IMMOBILIER, MONTROUGE (92)

Sommaire

Actus	03
Vie de la profession	
Villes Vertes en chantier	37
7 ^e édition de Paysalia	41
Victoires du paysage	42
Formations modulables	44
Dossier	
La biodiversité dans les marchés privés	46
Zoom sur	
Promenade sur les bords de Loire	62
Innovation	
Compositions végétales	68
Avis d'expert	
Renaturation vertueuse	74
Tendances	
Le goût des fleurs	82
Initiatives Jardin	
L'esprit des lieux à Terre d'Accord	88
Grand témoin	
Jardinier au Potager du Roi	96
Feuilles à feuilles	106



En Vert & Avec vous est une publication de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, 60 ter rue Haxo, 75020 Paris. Tél. : 01 42 33 18 82 - Directeur de la publication : Laurent Bizot - Comité éditorial : V. Adeline, L. Bizot, P. Darmet, L. Dumas, F. Furtin, Ch. Gendron, Ch. Gonthier, S. Goujon, P. Goubier, J. Malsoute, A. Selinger, J.-Ph. Teilhol, D. Veysse
Rédactrice en chef : Bénédicte Boudassou (conception, rédaction, coordination). b.boudassou@gmail.com. Régie publicitaire : FFE, 15 rue des Sablons, 75016 Paris. Tél. : 01 53 36 20 40. Publicité : J.-S. Cornillet, js.cornillet@ffe.fr, assistante de fabrication : Aida Pereira - 01 53 36 20 39 - aida.pereira@ffe.fr. Maquette : Matthieu Rollat, matthieu.rollat@gmail.com
- Imprimé en France - Imprimeur : Imprimerie de Champagne - ISSN 2431-6423



Les engagements de service de l'Unep sont certifiés, depuis 2006, selon le référentiel Quali'OP. Depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (démarche RSE). Ces démarches sont gages de confiance pour ses adhérents et ses interlocuteurs.





La biodiversité dans les marchés privés

Les campagnes de sensibilisation à la biodiversité commencent à porter leurs fruits. En ville comme dans les zones rurales, de plus en plus d'acteurs de l'aménagement du territoire la prennent mieux en compte. Les entreprises du paysage, comme l'ensemble des métiers de la filière, ont un rôle clé à jouer dans ce mouvement de fond, en particulier dans les marchés privés.

Source de notre alimentation, de nos médicaments, de nos combustibles, de l'oxygène que nous respirons et de nos matériaux, la biodiversité se rend indispensable à notre survie sur la planète Terre. Nous avons totalement oublié cette donnée dans nos objectifs de croissance pendant les sept dernières décennies et son déclin rapide alerte tous les scientifiques aujourd'hui. La filière du paysage, première concernée par la pérennité du vivant dans nos lieux de résidence et dans les zones naturelles, se doit donc de prendre ce sujet à bras le corps. Sa réactivité, au travers de l'ensemble de ses métiers, participe à orienter le maintien de cette diversité végétale et animale et sa préservation.



©La Compagnie des Forestiers

Station de phytoremédiation BlueSet sur un site industriel, La Compagnie des Forestiers



©Sauvaje

Ecopâturage pour la gestion d'espaces verts privés, entreprise Sauvaje

Agir, mais comment ?

Chaque secteur d'activité doit actuellement s'en préoccuper, et au plus vite, pour tenter d'enrayer ce déclin. La réflexion et les actions concrètes émergent sur tout le territoire, mais les us et coutumes ancrés dans les pratiques professionnelles ont encore du mal à évoluer tant leur remise en cause en profondeur peut poser des questions au niveau économique. Ce à quoi Olivier Bedouelle, entrepreneur du paysage et dirigeant de Sauvaje qui compte 80 salariés, répond : « *Sautons sur l'opportunité qui nous tend les bras ! Nous avons tous des carnets de commande bien remplis en ce moment, alors nous pouvons agir. Ne laissons pas passer cette chance, car il est plus facile de faire bouger les choses en période faste. Chacun peut alors faire l'effort de remettre en question certaines de ses pratiques et son discours pour que la cohérence règne entre ce qu'on dit vouloir faire et ce qu'on fait réellement ! Être clair vis-à-vis de nos clients va de plus en plus nous faire gagner des marchés. Ayons ce cou-*

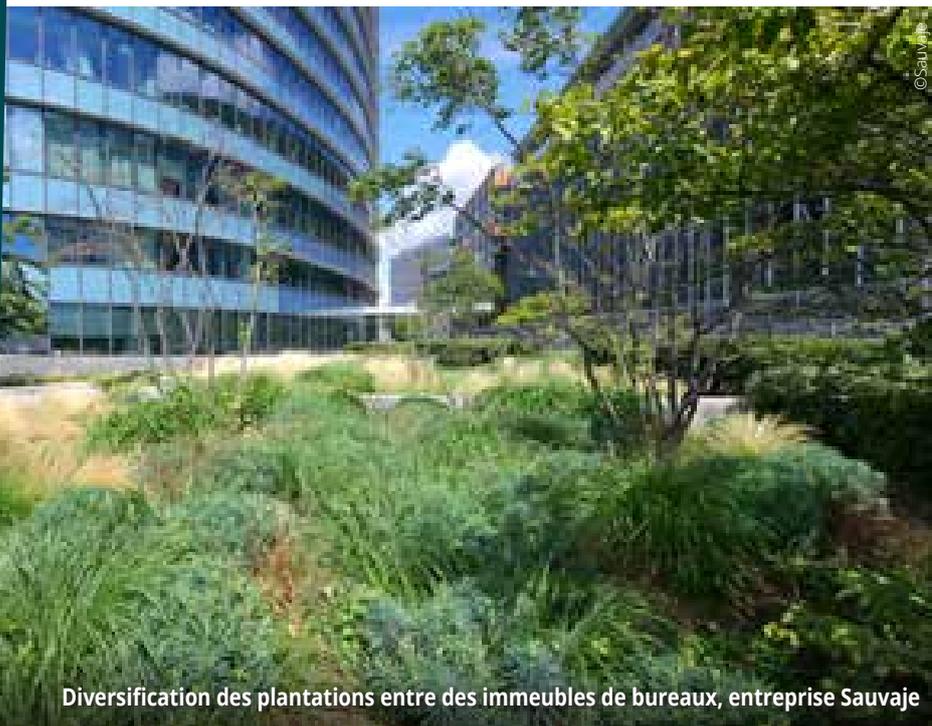
rage pour trouver de vraies alternatives en faveur du vivant. »

Ce chef d'entreprise, comme d'autres dans la filière, joue la franchise, quitte à refuser des chantiers. Mais ce refus s'accompagne d'une pédagogie active, précédée d'une réflexion en amont qui permet à l'entreprise de rester force de proposition : Sauvaje fabrique par exemple son propre compost, produit une partie des vivaces utilisées dans ses chantiers et les arrose avec l'eau de pluie récupérée de ses toitures, achète ses arbustes dans des pépinières françaises et recycle les matériaux, même chez ses clients. « *Quand nous refusons de mettre du minéral partout pour respecter notre devoir de ne plus artificialiser les sols, nous expliquons aux clients les avantages du végétal, tout en leur rappelant qu'un jardin sans entretien, cela n'existe pas. La cohérence se justifie jusqu'au bout. Et finalement, quand on leur explique, cela les fait aussi réfléchir. Nous travaillons avec le vivant. Le mettre en valeur dans nos démarches et nos créations va dans le sens de la préservation de la biodiversité, ne l'oublions pas.*



Préservation des insectes grâce aux plantes mellifères

Quentin Lefauchaux, dirigeant de Solev, renchérit sur ce devoir de pédagogie délégué aux métiers du paysage, et se permet lui aussi de refuser des aménagements qui ne peuvent perdurer sans une importante dépense d'eau et d'énergie, par exemple la création de grandes surfaces de pelouses arrosées régulièrement. Il reste cependant plus mesuré, en ajustant sa stratégie pour ne pas décourager les clients qui en sont parfois au premier stade de la prise de conscience. « *Nous devons pousser nos clients dans le sens de l'augmentation de la végétalisation, du zéro phyto et de la préservation de la biodiversité. Cependant, j'adopte la stratégie des petits pas de façon à leur apporter des solutions qui déjà répondent à leur projet, par exemple de végétalisation de toiture en extensif, mais sans arrosage, pour ensuite leur proposer des solutions plus adaptées et plus durables. S'approcher de la zéro artificialisation nette reste l'objectif. Ensuite, on s'appuie sur les constats : quand il n'y a pas d'arrosage, la flore évolue, des mousses s'implantent, quelques sedums très résistants perdurent. Cela reste intéressant sur le moyen terme, pour convaincre les clients qu'ils s'engagent dans la bonne voie. Et ainsi les mœurs évoluent.* » Cette évolution est effectivement primordiale, dans toutes les catégories des marchés privés.



Diversification des plantations entre des immeubles de bureaux, entreprise Sauvaje



Pose de nichoirs conçus pour durer tout en restant faciles d'entretien, conception Sauvaje

Plusieurs niveaux d'intervention

Les entreprises du paysage travaillent à la fois en création d'aménagements paysagers et à l'entretien de ces derniers. Ont-elles pour autant toutes latitudes pour convaincre et influencer la prise de décision en faveur de la biodiversité ? Le marché des entreprises privées fait le plus souvent appel à un paysagiste-concepteur pour imaginer le projet et travailler de concert avec l'architecte ou l'urbaniste quand les projets concernent le milieu urbain, et avec l'écologue en zones naturelles. L'entreprise du paysage peut intervenir en étant force de proposition au moment de la consultation, et proposer des solutions adaptées au vivant mais la plupart du temps, elle n'est pas consultée en amont.

Comme beaucoup de paysagistes, Amé Chevassus, de la Compagnie

des Forestiers, regrette de ne pas pouvoir interférer davantage au démarrage des projets : « *nous sommes souvent consultés par les écologues pour le chiffrage des opérations. Travailler davantage en relation avec les porteurs de projets pourrait impliquer plus directement les entreprises du paysage et leur donner les moyens de réagir avant que les décisions soient entérinées* ».

Arriver à considérer la végétalisation comme un critère fondamental des aménagements n'est pas encore rentré dans les habitudes, malgré les efforts pour arriver à réduire l'artificialisation des sols. C'est l'une des raisons qui a poussé l'Unep à réagir au projet de loi Climat, afin que le plan Biodiversité intègre cette valeur sous toutes ses formes (cf. encadré).



Abris à insectes, conception Sauvaje



Réalisation d'un éco-pont avec passage à faune, La Compagnie des Forestiers

L'Unep prend part au débat parlementaire

Pour répondre à l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » fixé par le Gouvernement, la nature en ville doit occuper une place structurante afin d'adapter les espaces urbains plus densément peuplés encore au défi climatique et à la protection de la biodiversité.

Le projet de loi Climat et Résilience vise à « accélérer la transition de notre modèle de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire ». Absente des cinq thématiques du projet de loi, l'Unep a défendu la place de la végétalisation, dans le cadre du débat parlementaire.

À la suite de l'examen du projet de loi en première lecture à l'Assemblée nationale, plusieurs propositions d'amendements consacrent une place nouvelle à la nature en ville. Tous les parkings devront obligatoirement être végétalisés d'ici 2025. L'objectif est de réduire de 50 % l'emprise au sol de leurs constructions au cours des dix prochaines années. En parallèle, l'installation d'ombrières devraient concerner 50 % des surfaces de parkings extérieurs existants. En vue d'en évaluer la faisabilité, l'Unep a été intégrée à une mission flash de l'Assemblée nationale et a été auditionnée le 9 juin dernier.

En matière d'artificialisation des sols, les conventions de sobriété foncière remplacent désormais les contrats de sobriété foncière et permettront aux territoires de préciser leur politique et leur engagement, sans attendre les nécessaires évolutions des documents de planification et d'urbanisme.

L'obligation de végétaliser au moins 30 % de la toiture d'un bâtiment construit ou rénové constituant une surface commerciale est étendue aux surfaces et au bâti des immeubles professionnels, des entrepôts, des hangars non ouverts au publics et des locaux à usage de bureaux, et ce dès 500 m². L'Unep a défendu la mise en place de toitures à fortes externalités positives, c'est-à-dire des toitures semi-intensives et intensives qui offrent une profondeur de support de culture plus importante pouvant accueillir des strates végétales diversifiées favorables au développement de la biodiversité. Cette action s'est concrétisée par l'adoption d'un amendement qui se traduira par la rédaction d'un arrêté du ministre « pour fixer les caractéristiques minimales que doivent respecter les systèmes de végétalisation installés sur un bâtiment¹ ».

Enfin, les certificats de biodiversité proposés par l'Unep sont également une réponse à l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » inscrit dans le plan Biodiversité. Sur un principe similaire aux Certificats d'Économie d'Énergie, ils consistent à créer un marché de droits à imperméabiliser contre renaturation. Cette compensation défendue par l'Unep vise à limiter les effets de certaines mesures fiscales qui encouragent encore l'artificialisation.

1 : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/3995/AN/6191.pdf>

Chez les particuliers, adapter les réponses aux besoins

En revanche, les entreprises du paysage se positionnent en amont dans le marché des jardins de particuliers, et peuvent alors les orienter vers des solutions respectueuses de la biodiversité, dans le choix des végétaux, des matériaux et dans l'organisation des lieux. Entrepreneur spécialisé dans les missions de conseil, Christophe de Bary est depuis longtemps engagé dans la préservation de la biodiversité. Pour lui, le métier de jardinier est aujourd'hui à une charnière. Il doit participer, au quotidien, à redonner une chance au vivant d'exister en ville, surtout dans les jardins privés qui représentent les deux tiers de la superficie plantée. Le marché de l'entretien peut faire pencher la balance dans le bon sens, pour peu que les jardiniers proposent toute une palette de pratiques respectueuses de la faune, de la flore et des sols, sans déroger à la règle du zéro-phyto. Le défi consiste à se positionner, auprès de la clientèle, non plus comme des agents d'entretien mais comme des gardiens de la biodiversité ayant la connaissance appliquée à des techniques que d'autres intervenants n'ont pas. Christophe de Bary insiste lui aussi sur les opportunités dans ce

cadre-là : « cessons d'opposer l'économique et l'esthétique. Les jardiniers qui veulent monter en compétence dans cette voie de la préservation de la nature avec de nouvelles techniques plus respectueuses auront un marché qui s'ouvrira de lui-même. » Amé Chevassus partage ce point de vue, expliquant que la clientèle les sollicite de plus en plus pour les jardins par le biais de l'une de leurs activités, l'élagage. « Nous sensibilisons déjà les clients par notre approche de l'élagage qui prend en compte les besoins des arbres. Un dialogue s'engage alors et il n'est pas rare que les clients souhaitent aller plus loin et nous confient leur jardin. La demande de jardins écologiques émerge, en particulier dans le sud soumis aux incendies et aux fortes sécheresses. Nous sentons qu'il y a une volonté de mieux comprendre le vivant, surtout à l'intérieur des terres où l'économie est différente de celle du bord de mer. » Forte de son expérience en génie écologique, spécialité de l'entreprise, la Compagnie des Forestiers a également développé le secteur de la phytoépuration. La loi oblige les particuliers à avoir une installation conforme aux normes, pour l'amélioration de la qualité de l'eau des bassins versants. Mais elle ne les



Diversité végétale conjuguée à un aménagement esthétique, création Sauvaje



Les jardins plus naturels ont le vent en poupe.



Bassin de phytoépuration des eaux dans un jardin privé, La Compagnie des Forestiers

contraint pas à choisir un système d'épuration plutôt qu'un autre. Cependant, de plus en plus se dirigent vers l'épuration par les plantes. « Cette clientèle volontaire se sent concernée par le respect de l'environnement, nous en profitons donc » explique Amé Chevassus. « Nos bassins rendent à la nature des eaux très bien assainies avec des résultats supérieurs à ce que demande la loi. Cette efficacité joue en notre faveur ». Ce système de bassins de filtration étant très performant, la Compagnie des Forestiers l'a étendu aux sites industriels qui représentent eux aussi un marché privé en expansion pour les entreprises du paysage.



Prairie en gestion différenciée sur un site industriel, entreprise Solev

Zones naturelles, sensibles et sportives

Les sites industriels sont effectivement installés, pour nombre d'entre eux, sur de très grandes superficies, et souvent en zone naturelle. L'entreprise Solev, engagée dans la transition écologique, travaille à la fois pour les particuliers, les collectivités et les grandes entreprises possédant ce type de site. Son dirigeant, Quentin Lefaucheux, confirme que la compréhension des enjeux marque le premier pas dans la réponse apportée aux clients. « *Nous devons faire preuve d'innovation tant pour les chantiers d'aménagements en zone commerciale que pour les sites industriels en zone sensible, car tout le monde est en attente de solutions. Appliquer le zéro phyto partout demande de s'adapter à chaque cas. Créer des espaces verts sobres en eau et en entretien relève aussi du défi, car il faut faire accepter une autre vision des choses à des personnes qui ont des habitudes*

bien ancrées. Mais ce qui nous aide, c'est le besoin qu'a le secteur privé de communiquer sur ses actions. Tout le monde veut aujourd'hui s'engager en faveur de la nature. Les grandes entreprises sont donc plus à l'écoute des propositions que nous leur faisons, beaucoup prennent d'ailleurs conseil auprès d'organismes tels que la Fredon, qui les oriente ensuite vers notre filière en tant que prescriptrice. » Les entreprises du paysage aux pratiques vertueuses en contact avec ce type d'organisme ont ainsi tout à gagner dans ce nouveau défi de la préservation de la biodiversité.

Quentin Lefaucheux précise que la mise en œuvre ciblée de techniques différentes reste nécessaire pour répondre exactement aux contraintes des sites et demandes des clients. Sur les plateformes RTE par exemple, il a proposé l'implantation sans arrosage de prairies de graminées ayant la capacité de sécher en été et de

repartir en automne avec les pluies. Mais autour des bâtiments, une végétalisation plus permanente a été privilégiée avec des couvre-sols vivaces, toujours sans arrosage pour limiter les coûts d'entretien.

La Compagnie des Forestiers, spécialisée dans les travaux de compensation écologique, suit un autre processus pour intervenir en zone sensible : sur la base du cahier des charges établi par le bureau d'études mandaté pour chaque projet, les travaux sont en premier lieu soumis au Conseil national de la protection de la nature (CNP) puis une phase d'inventaire faunistique et floristique est réalisée sur le site qui va être impacté. Après identification des espèces à sauvegarder, l'entreprise du paysage intervient pour reconstituer les milieux, par exemple des mares ou des habitats, puis déplacer les espèces végétales et animales.



Zones de transition entre les parcours de jeu, laissées à l'état naturel, Golf National

Avec la généralisation des mesures compensatoires, le nombre de chantiers s'accroît, augmentant ainsi le marché pour les entreprises du paysage qui travaillent en génie écologique. Amé Chevassus rappelle tout de même que cette solution de compensation n'est que la troisième phase du dispositif « éviter, réduire, compenser » : « éviter pour un industriel qui a un projet d'installation, c'est impossible, et réduire n'arrive que très rarement, par exemple en construisant moins grand. Il reste donc la compensation, mais qui n'est pas la plus satisfaisante car on ne recrée jamais les écosystèmes qui existaient. Nous sommes encore dans la situation « pollueur-payeur » alors que nous devrions avoir une vision à plus long terme. Comme nous ne sommes jamais certains du résultat, nous réalisons les travaux le plus rigoureusement possible pour qu'ils se révèlent positifs. Cela reste bien sûr un marché très intéressant et motivant, car nous sommes au cœur de la préservation du vivant ».

Un autre domaine concentre les observations, depuis quelques années, celui des parcours de golf. Avant tout, ce sport se pratique en plein air sur de grandes étendues d'espaces verts aménagés en parcours engazonnés

et en zones de transition le plus souvent enherbées ou comprenant des plans d'eau.

Confrontés depuis quelques années à de nouvelles contraintes budgétaires et de pérennisation des espaces avec un entretien plus ciblé, les golfs se sont tournés vers la gestion différenciée. Et depuis trois ans, une grande campagne de sensibilisation a été lancée auprès des clubs afin de communiquer sur la préservation de la biodiversité. En 2018, un partenariat a été passé entre la Fédération Française de Golf et le Muséum national d'histoire naturelle. Il a permis de lancer le programme « Golf pour la Biodiversité » qui vise à labelliser les clubs engagés dans la préservation de leurs sites. Ces derniers sont invités à s'appuyer sur les organismes naturalistes de leur secteur, les acteurs de la vie locale et les entreprises compétentes en la matière. Les entreprises du paysage peuvent là aussi être force de proposition tant pour les travaux d'aménagement des nouveaux parcours que pour les contrats d'entretien. Car les architectes et paysagistes-concepteurs se doivent de livrer un projet en accord étroit avec le respect de l'environnement.

Arthur Lecomte, responsable paysage et environnement au sein du Golf National, explique que cette sensibilité à la biodiversité date déjà de plus de dix ans, voire quinze ans, dans de nombreux clubs qui sont passés progressivement au zéro phyto. Ce qui est nouveau, ce sont les évolutions au niveau de l'entretien, afin d'arroser le moins possible tout en conservant des surfaces soignées sur les parcours de jeu. L'axe de réflexion au Golf National porte sur la composition des sols, avec des expérimentations menées en collaboration avec AgroParisTech. « Selon leur usage, les différentes zones du golf sont classées et entretenues différemment, car 2/3 des espaces ne font pas partie des parcours. Ici par exemple, entre deux et trois hectares sont suivis de façon intensive sur la totalité des 140 hectares du golf. »

Des inventaires floristiques et faunistiques ont été réalisés afin de repérer les espèces à protéger ou dites sensibles, et le système de drainage bien pensé achemine l'eau pluviale vers les plans d'eau qui servent de réserves pour l'arrosage. Les tontes se font sur plusieurs hauteurs de coupe selon les espaces, et les zones à enjeux pour la biodiversité sont fauchées une fois par an en hiver. L'ensemble des déchets végétaux est enfin valorisé sur place. Le secteur du golf cherche donc aussi à donner meilleure image de ce sport au grand public, ce qui ouvre des opportunités pour les entreprises du paysage.



Biodiversité faunistique autour d'un plan d'eau du Golf National



Circulations piétonnes dans le Campus Evergreen

La nature dans l'immobilier

Dans tous les sondages parus depuis deux ans, le bien-être et l'épanouissement des citoyens en ville passe pour beaucoup par un environnement de travail plus sain. Le végétal en est la pièce maîtresse, que ce soit à l'intérieur des bureaux et espaces communs ou à l'extérieur des bâtiments. Pour Pierre Darmet, co-fondateur du Cibi* et directeur marketing et innovation des Jardins de Gally, la biodiversité urbaine constitue un champ inédit porteur de nouveaux métiers où les jardiniers sont très attendus. Ils ont un éventail très large de possibilités d'intervention en étant éco-jardiniers, médiateurs, animateurs, conseillers en agricul-

ture urbaine, créateurs d'espaces végétalisés sur les toits, les façades, les terrasses, les espaces de circulation, de vie commune et les aires commerciales. Se rapprocher des acteurs de l'immobilier constitue donc une piste à privilégier. « Toutes les échelles sont à mobiliser puisqu'on estime que 80 % du foncier d'une ville est privé ou à usage privatif. L'immobilier a une part importante à prendre dans l'édification d'un patrimoine vivant commun. Chaque îlot bâti doit être éco-conçu en faisant intervenir écologue et paysagiste-concepteur, en associant les usagers et en anticipant l'intervention régulière des jardiniers en phase d'exploitation » déclare Pierre Darmet.

*Cibi, Conseil international biodiversité et immobilier



Le campus Evergreen, labellisé BiodiverCity, offre quatre hectares de parc aux usagers du site.

L'architecture contemporaine d'Evergreen s'inscrit dans un environnement géré de façon écologique.





Patio végétalisé en rez-de-jardin du bâtiment Eole, conception agence Arte Charpentier Architectes

Si les promoteurs, par leurs projets de construction, artificialisent les sols, beaucoup ont contribué à faire évoluer la profession et certains se distinguent réellement en investiguant le domaine de la biodiversité par différentes voies : recherche, expérimentation, rencontres avec des experts, création d'un service environnement, innovation et labellisation BiodiverCity®. Récemment récompensé par une Victoire d'Or aux Victoires du Paysage pour son Campus Evergreen, le groupe Crédit Agricole Immobilier a ainsi délégué une personne de l'équipe de gestion du site aux questions portant sur la biodiversité dans l'entretien des espaces extérieurs. Le parcours pour ce promoteur reste complexe mais très enrichissant comme l'expose Catherine Pouliquen, directrice de la communication et de la RSE. « *Nous avons déployé un démonstrateur d'agriculture urbaine dans nos bureaux afin de proposer à brève échéance ce type d'équipement dans nos programmes immobiliers. Ce n'est pas notre métier de base, mais si nous faisons bien celui-ci, nous devons nous attacher à intégrer le vivant depuis le stade du projet jusqu'à la phase d'exploitation, quand les usagers s'emparent des lieux. Nous avons donc besoin d'être accompagnés par des organismes, entreprises et personnes compétentes sur tous ces sujets.* »

Pour les bureaux du groupe à Montrouge, les huit hectares du site Evergreen ont bénéficié d'un appel à projets remporté par l'Atelier Kaba, puis de la poursuite des aménagements par l'agence Arte Charpentier Architectes. L'objectif était de créer un lieu de biodiversité et de bien-être pour les 9 000 collaborateurs du groupe. Défi remporté grâce à l'accueil de la faune et de la flore locale, à l'augmentation significative des plantations d'arbres et d'arbustes, à l'absence des traitements chimiques des plans d'eau, et à la sensibilisation de tous les usagers du site. Ce type d'expérience montre bien l'engagement volontaire du promoteur vers plus de nature en ville. Le Campus Evergreen a candidaté pour le label BiodiverCity®, qu'il a obtenu. Cette labellisation a été l'occasion de faire une photographie de l'état des lieux. « *Nous nous sommes attachés dès le départ à avoir une gestion éco-responsable de ce parc* » reprend Catherine Pouliquen, « *cela nous a conduit à creuser le sujet sous tous les angles et à nous rendre compte de l'importance du vivant en ville. Faire ce travail d'analyse approfondie du potentiel écologique du site nous permet de poursuivre nos engagements et de continuer à évoluer dans nos conceptions des espaces de vie urbains. Cela va bien au-delà de mettre des ruches sur les toits !* »

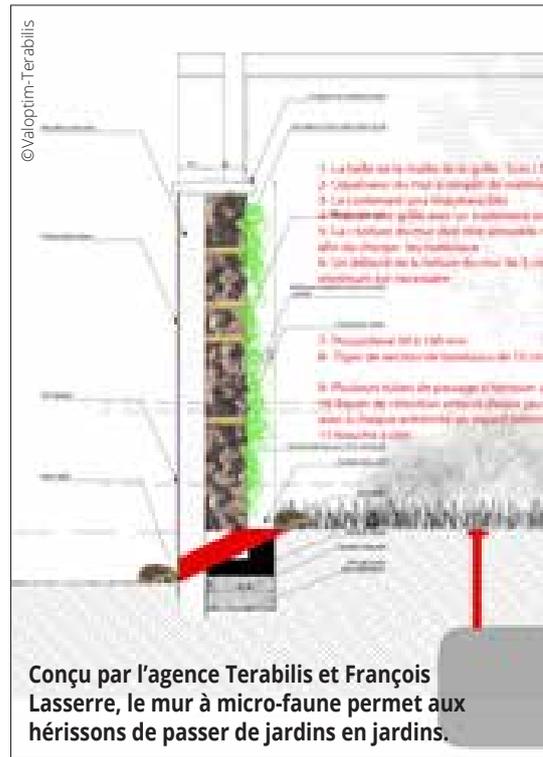


Jardin partagé au cœur de l'îlot Le Bourg à Montreuil, REI Habitat

Aller au-delà est également le parti-pris par Valoptim, dans ses nouvelles opérations, « My Wood Loft », de promotion immobilière à Montreuil et au Chesnay. Dans leur démarche de construction en bois, faire appel à un paysagiste et un écologue leur a semblé évident pour traiter les espaces extérieurs. Puis la démarche s'est enrichie avec la création d'un concept de mur à microfaune confié à l'agence de paysagistes Terabilis en partenariat avec François Lasserre, vice-président de l'OPIE**.

« Au départ c'était une démarche de différenciation » admet Mohamed Dahrouch, directeur opérationnel chez Valoptim. « Mais nous voulons aujourd'hui y consacrer davantage de moyens et encourager les habitants dans cette nouvelle façon de vivre en ville. » Les usagers sont conviés à des ateliers pédagogiques pour découvrir la faune et la flore, et même à par-

ticiper à la fin de la construction de ces murs à microfaune. La raison est simple : François Lasserre rappelle que les insectes sont un sujet toujours un peu délicat car nous n'aimons pas cohabiter avec eux, d'où l'importance de cette pédagogie afin de faire comprendre le lien entre les insectes, les oiseaux et la petite faune. « La conception esthétique valorise aussi la démarche et permet aux usagers de s'approprier cette valorisation. Construire en intégrant dans l'habitat des abris pour la petite faune commence à faire partie des choix des promoteurs. Le vivant devient un argument de vente. Le choix de transformer les limites des parcelles en abri est aussi très novateur, car la faune peut ainsi passer d'une parcelle à une autre, les hérissons notamment. Nous sommes encore au début du processus, mais les transversalités fonctionnent de plus en plus entre organismes, associations, fédérations, acteurs de l'aménagement et promoteurs. Tout cela va donc dans le bon sens ».



La biodiversité invitée en ville et dans les différents marchés privés augmente, à n'en pas douter. Les entreprises du paysage sont au premier rang pour y veiller et rester force de proposition à chaque niveau où elles interviennent. Pousser leurs clients dans cette voie, monter en compétences, communiquer de façon claire sur les bonnes pratiques à adopter sont les démarches qu'elles doivent appliquer en priorité. Elles auront aussi à se rapprocher de plus en plus des écologues et des organismes de conseil tels que la Fredon et les conservatoires d'espaces naturels pour mieux se positionner et remporter les marchés.

**OPIE, Office pour les insectes et leur environnement

www.evergreen/creditagricole
Crédit Agricole Immobilier présente le CAMPUS EVERGREEN (ca-immobilier.fr)

www.francois-lasserre.com
www.lacompagniedesforestiers.com
www.lesentreprisesdupaysage.fr
www.lesjardinsdegally.com
www.sauvaje.fr
www.solev.com
www.valoptim.com

